



Commune de Fontaine

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bilan de la concertation

2025



Bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La concertation est une démarche visant à associer la population à une prise de décision publique. Elle se distingue de l'enquête publique par sa temporalité : la concertation intervient avant la prise de décision, l'enquête publique quant à elle démarre une fois que le projet est abouti.

L'élaboration du PLU est l'occasion pour chacun d'exprimer ses souhaits, ses besoins, ses idées, afin de participer à dessiner la ville de demain.

C'est le conseil municipal qui, après avoir délibéré, le 6 février 2015, sur les objectifs poursuivis, a précisé le dispositif de concertation :

- *la mise en place d'un registre en mairie, à disposition des habitants, aux horaires d'ouverture du secrétariat,*
- *la tenue d'une réunion publique*
- *des articles à paraître dans la revue municipale ou à distribuer aux habitants*
- *un ou plusieurs articles à publier dans la presse locale.*

Bilan de la concertation :

- ✓ Depuis la date du 6 février 2015, les documents d'études ont été tenus à disposition du public en mairie selon l'état d'avancement de l'élaboration du plan local d'urbanisme.
- ✓ Un article paru dans l'Est Républicain le 22 février 2015 titrait sur la prescription du plan local d'urbanisme.
- ✓ Lors des vœux du maire en 2016, 2017, 2018 et 2019, le travail consacré au plan local d'urbanisme a été évoqué. Les articles dans l'Est Républicain du 6 janvier 2016, 25 janvier 2017, 16 janvier 2018 et 12 janvier 2019 relatant les vœux évoquent ce dossier.
- ✓ L'article, paru dans l'Est Républicain le 9 mars concernant l'opposition de la commune au transfert de la compétence urbanisme à Grand Belfort Communauté d'Agglomération, évoque le projet de PLU engagé par la commune.
- ✓ Deux articles, parus dans l'Est Républicain du 27 octobre 2020, évoquent les problématiques rencontrées par la commune pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, ainsi que le développement de l'Aéroparc.
- ✓ L'article, paru dans l'Est Républicain du 19 janvier 2022 suite aux vœux du maire, évoque le PLU et le changement de bureau d'études.
- ✓ Le « Petit Journal Municipal », paru en décembre 2022, mentionne également les travaux sur le document d'urbanisme et le changement de bureau d'études pour la finalisation du dossier.
- ✓ Une première réunion publique, à laquelle a participé une vingtaine de personnes dont une partie du conseil municipal, s'est tenue le 7 mars 2023. Les principaux enjeux du diagnostic et les orientations du PADD du projet de PLU de Fontaine y ont été présentés. Une information sur la tenue de la réunion publique a été diffusée via un avis aux administrés distribué dans les boîtes aux lettres fin février, un article dans l'Est Républicain du 1er mars 2023 et les actualités illiwap le 3 mars 2023.

- ✓ Le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) s'est déroulé lors de la réunion du conseil municipal le 17 mars 2023.
- ✓ Un article, paru dans l'Est Républicain du 27 mars 2023, résume la présentation faite lors de la réunion publique.
- ✓ Une seconde réunion publique a été organisée le 20 juin 2023, à laquelle a participé une vingtaine de personnes dont une partie du conseil municipal. Cette réunion portait sur la présentation du projet avant l'arrêt du PLU. Une information sur la tenue de la réunion publique a été diffusée via un avis aux administrés distribué dans les boîtes aux lettres mi-juin, les actualités illiwap le 13 mars 2023, un article dans l'Est Républicain du 17 juin et un bandeau d'information sur le site internet communal.
- ✓ Un avis aux administrés a été diffusé fin juin 2023 informant la population que des documents étaient consultables sur le site internet de la commune.
- ✓ Un avis aux administrés a été diffusé fin décembre 2024 pour évoquer les dernières évolutions du projet, notamment par rapport à celui présenté lors de la 2nde réunion publique. Cette information a permis de diffuser le nouveau lien de consultation des documents et de rappeler les moyens offerts à la population au cours de la procédure pour s'exprimer.
- ✓ Un article est paru dans l'Est Républicain le 21 décembre 2024 pour diffuser le nouveau lien de téléchargement des documents du PLU et informer de l'état d'avancement de la procédure. Cet article a également permis de rappeler les modalités de concertation offertes au public.
- ✓ Un article, paru dans l'Est Républicain le 17 janvier 2025 à l'occasion des vœux du Maire, mentionne la finalisation du projet de PLU.
- ✓ Un registre a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation. Aucune observation n'y a été formulée. Toutefois, cinq personnes se sont exprimées par courrier ou courriel directement à la mairie. Ces observations ont été examinées dans le cadre des études liées à l'élaboration du PLU.
- ✓ Par ailleurs, pendant la période de concertation, du 6 février 2015 au 15 mai 2025, les contacts entre la population et les élus municipaux, se plaçant dans une démarche d'information permanente, ont généré diverses suggestions et observations qui ont été examinées dans le cadre des études liées à l'élaboration du PLU.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il s'avère que les modalités définies dans la délibération du 6 février 2015 ont donc été respectées ; les moyens offerts au public ont été suffisants et ont permis à la population de s'exprimer.

Article paru dans l'Est Républicain suite à la prescription du PLU - 22 février 2015

22/02/2015

Fontaine

Le plan local d'urbanisme prescrit

A l'ordre du jour du dernier conseil municipal, l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, a été approuvée à l'unanimité. En vigueur depuis 1985, le pPlan d'occupation des sols (POS) de Fontaine deviendra en effet caduc, selon les dispositions de la loi ALUR, au 31 décembre prochain. Un report est possible jusqu'à mars 2017 si la commune engage une procédure d'élaboration de PLU avant fin 2015.

Au chapitre travaux, la maîtrise d'œuvre du projet de transformation du presbytère est confiée au bureau d'études Espace INGB pour un forfait de 8.500 € HT. Le permis de construire modi-

ficatif de la salle polyvalente a par ailleurs, été déposé en mairie et aussitôt transmis au service instructeur de la CCTB.

Dans le cadre des travaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie, la commune participera au dispositif proposé par le Siagep. Centralisant les informations sur les travaux envisagés par les communes, il permettra d'atteindre les minima prévus et de négocier la cession des certificats. Les sommes perçues par le Siagep seront ensuite réparties sous forme de subvention.

En suspens depuis quelques mois, l'activité du salon de coiffure, situé dans le local communal jouxtant

l'école, reprendra en février. Les élus ont acté la signature d'un nouveau bail commercial avec Emmanuelle Goubault, coiffeuse de profession.

Suite à la requête de l'équipe d'animation de la paroisse Marie d'Espérance, le loyer de la salle située au rez-de-chaussée du presbytère, sera abaissé à 50 €, compte tenu de la très faible fréquence d'utilisation. Le prêt gracieux et occasionnel de la salle communale a également été adopté.

Sécurité routière : une subvention sera sollicitée au titre de amendes de police, pour l'installation de feux tricolores devant l'école, ainsi que pour le remplacement des panneaux de si-

gnalisation.

Les gardes nature seront par ailleurs autorisés à pratiquer des contrôles de vitesse, particulièrement aux heures d'entrées et de sorties des usines de l'Aéroparc.

Personnel : l'actuel contrat aidé par l'Etat, au titre du handicap, arrivant à échéance, les élus ont décidé de pérenniser ce poste par la création d'un emploi d'adjoint administratif de seconde classe. Le statut de travailleur handicapé de l'agent, qui assure le fonctionnement de l'état civil au sein de la mairie, pourra faire l'objet d'une aide de 6.000 € du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Article paru dans l'Est Républicain - vœux du maire 2016 - 6 janvier 2016

Fontaine Travaux et réforme territoriale au menu de l'année 2016

Les traditionnels vœux municipaux ont rassemblé administrés et forces vives de la commune, samedi, dans la salle des fêtes de la mairie, en présence également du député Damien Meslot.

Evoquant les drames de l'année écoulée, le maire, Pierre Fiétier, a notamment rendu hommage aux forces de l'ordre engagées dans les événements.

Plus localement, « Si 2015 n'a pas été un long fleuve tranquille », plusieurs projets ont néanmoins été menés à bien ou sont en cours, parmi lesquels la construction de la salle polyvalente. L'ancien presbytère a été réaménagé pour accueillir l'agence postale et la salle des associations. Dans un même bâtiment neuf de Territoire Habitat, se sont installés une micro-crèche, gérée par la communauté de communes et un cabinet infirmier. Equipé d'un nouveau parking, le stade municipal a achevé sa réhabilitation et prendra le nom de Jean Terliska, fondateur du club de foot dans les années 60. Divers travaux de peinture ont été réalisés dans l'école et la mairie ; des arbres fruitiers ont été plantés par les écoliers et les chasseurs ; enfin, le cimetière s'est doté d'un co-



■ « Mon bureau est toujours ouvert pour vous écouter et apporter des réponses » a rappelé le maire aux habitants présents.

lumbarium et d'un jardin du souvenir. Au programme des chantiers 2016, outre la finalisation de la salle polyvalente et l'élaboration du PLU, un gros dossier s'annonce : celui de l'accessibilité des bâtiments communaux, échelonnée sur trois ans, pour un coût total de 100.000 € et des subventions espérées à hauteur de 50 %.

Remerciant les acteurs de la vie fontainienne, élus et bénévoles, pour leur implication, Pierre Fiétier a dé-

voilé les chiffres de l'Insee : Fontaine compte désormais 641 habitants, soit une augmentation de 20 % en dix ans ; l'état civil a enregistré en 2015 neuf naissances et quatre décès.

La loi NOTRe et ses implications ont été, par ailleurs, les incontournables invitées des discours. Le maire a rappelé le vote unanime du conseil en faveur de la réorganisation intercommunale proposée par le préfet : elle implique la fusion de la CCTB et de la Cab. Il s'est redit, en revanche, opposé à la disparition des RPI, prévue par ce même schéma préfectoral.

Le Sigarpif, regroupant les écoles de Fontaine et de six autres communes, est concerné. « Cette suppression aurait des conséquences sur l'avenir de nos enfants, un point que nous avons toujours mis en avant. Nous avons été attentifs à ce qu'ils bénéficient des mêmes avantages que ceux résidant en agglomération » a souligné son président, et maire de Frais, Miltiade Constantakatos.

« Une réflexion est engagée sur la création d'une commune nouvelle qui engloberait l'actuel périmètre du RPI et Reppe » a encore annoncé Pierre Fiétier.

Article paru dans l'Est Républicain - vœux du maire 2017 - 25 janvier 2017

Mercredi 25 janvier 2017

PORTE D'ALSACE | 11

FONTAINE

La salle communale bientôt achevée

Des retards ont été pris concernant les finitions intérieures de ce nouvel équipement. Un plan local d'urbanisme est par ailleurs en cours d'élaboration, la commune devant compter désormais sur moins de moyens financiers.

Rythmant chaque début d'année, les vœux du maire Pierre Fiétier ont fait le point de l'action municipale dans un contexte de baisse des aides de l'Etat. « Les petites communes sont les premières impactées. Fon-



Pierre Fiétier, maire.

taine n'y échappe pas et devra avancer avec moins de moyens financiers » a-t-il expliqué.

Il a par ailleurs évoqué les conséquences de la réforme territoriale : intégration au Grand Belfort et dissolution du syndicat intercommunal gérant église et cimetière. Au bilan 2016, outre l'inauguration du stade rénové, le principal chantier a été la construction de la salle communale ; elle s'achèvera cette année. « C'est un travail de chaque jour » a souligné le maire.

Du retard a été pris dans les finitions intérieures, induit notamment, par la nécessité de choisir une autre entreprise pour les peintures.

Les ateliers municipaux déménageront prochainement sur le site qui sera équipé d'une vidéosurveillance et clôturé.

2017 verra également la poursuite des travaux au sein de l'école, la mise en accessibilité des bâtiments publics et la réfection des trottoirs sur un secteur de la rue du Tilleul. Alors que l'aménagement foncier lié à la future LGV a été finalisé, l'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme) est en cours.

Avec un objectif : « Conserver des terrains constructibles » a noté Pierre Fiétier, rappelant que la commune est située sur une crête entre zones humides et inondables.



Située près de l'Aéroparc, la nouvelle salle communale abritera également les ateliers municipaux.

« Conserver des terrains constructibles est impératif. »
Pierre Fiétier
Maire de Fontaine

En quelques chiffres

Concernant l'agence postale communale, ouverte fin 2015, le maire a précisé qu'elle accueille en moyenne 30 clients par jour. « C'est un service que nous avons voulu garder, il démontre aujourd'hui qu'il est très utile ». Il s'est aussi réjoui de l'ouverture d'un commerce supplémentaire, Cigo'Dépôt, et a félicité les bénévoles de Fontaine animations pour leur dynamisme.

A l'état civil, huit nouveaux Fontainiens sont nés en 2016. Le recensement de la population se déroule actuellement jusqu'au 18 février. Les derniers chiffres de l'INSEE comptabilisaient 632 habitants en 2014.

Article paru dans l'Est Républicain - opposition au PLU intercommunal - 9 mars 2017

FONTAINE

Non

au PLU intercommunal

Les élus se sont unanimement prononcés contre le transfert de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) au Grand Belfort communauté d'agglomération.

« Nous souhaitons garder la main et notre indépendance sur le projet de PLU engagé par la commune » ont-ils souligné.

Article paru dans l'Est Républicain - vœux du maire 2018 - 16 janvier 2018

GRAND BELFORT

5

FONTAINE

Des aménagements de voirie en projet

Réfection des trottoirs et éclairage public sont au programme des chantiers de 2018 à Fontaine. A l'occasion des vœux, deux gros projets ont aussi été annoncés sur l'Aéroparc.

La nouvelle salle polyvalente a accueilli ses premiers vœux municipaux. « 2017 a été l'aboutissement de sa construction », a rappelé le maire Pierre Fiétier, dans son bilan de l'année écoulée.

Un second projet a aussi été finalisé : l'aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF) lié à la seconde tranche de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône. Quant au PLU, « il est en stand-by » a expliqué le maire, « en attente du résultat des études zones humides ».

À l'échelle intercommunale, 2017 a été marquée par la fusion de la CCTB et de la CAB pour former le Grand Belfort. Une mutation qui a engendré celle du syndicat intercommunal de gestion du RPI. Le Sigarpif, devenu SIT (syndicat intercommunal du Tilleul), a intégré des compétences supplémentaires, tant au niveau périsco-



Le maire Pierre Fiétier.

laire et extrascolaire que dans le domaine de la petite enfance.

Les chantiers 2018 concerneront la réfection des trottoirs au centre du village, rue du Tilleul. Sur ce même axe principal, l'éclairage public sera changé. Mise en œuvre par le Grand Belfort, l'école numérique arrivera dans le RPI. Le développement de l'Aéroparc de Fontaine a par ailleurs, été évoqué : Damien Meslot, président de la

communauté d'agglomération, a annoncé que « deux gros projets, créateurs d'emplois » sont sur le point de se conclure.

Artisans de la bonne marche communale, le personnel administratif et technique a été chaleureusement remercié. Également à l'honneur, les bénévoles dont le dynamisme s'illustre lors des journées plantations et au sein de l'association Fontaine animations.

Article paru dans l'Est Républicain - vœux du maire 2019 - 12 janvier 2019

Samedi 12 janvier 2019

GRAND BELFORT 9

FONTAINE

L'accès de la mairie finalisé en 2019

La restructuration du rez-de-chaussée de la mairie de Fontaine et sa mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite est au programme de la nouvelle année qui vient de commencer.

Les vœux municipaux ont réuni habitants et élus au sein de la salle polyvalente de Fontaine. « L'occasion de faire une rétrospective de l'année écoulée et de se projeter sur celle qui débute », a noté le maire Pierre Fiétier.

L'essentiel des travaux 2018 a concerné la rue du Tilleul avec la réfection de trottoirs, de l'école au carrefour de la rue des Sources, et la pose d'un éclairage public à leds plus économique. Sa puissance a été réduite de moitié à partir de 22 h et les récentes factures font apparaître une baisse de coût de 20 %. Deux radars pédagogiques ont également été implantés. « Malgré cela, la vitesse reste excessive », a déploré le maire. Il a d'autre part, dénoncé des incivilités récurrentes. Dernière en date : le vol de décorations de Noël. En matière scolaire, il a salué la mobilisation ayant permis de sauvegarder une classe du RPI. « Mais rien n'est acquis », a-t-il fait remarquer.

Évoquant la vie locale, il a souligné l'investissement des bénévoles



Le chantier de l'année sera la finalisation de l'accessibilité de la mairie, déjà dotée d'une rampe d'accès extérieure.

de l'association Fontaine Animations « qui donnent de leur temps pour renforcer le lien social ».

Un grand chantier s'annonce en 2019 : la restructuration du rez-de-chaussée de mairie et sa mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR). La création d'un hall d'accueil adapté, de bureaux et sanitaires PMR sera assortie d'un aménagement de la salle d'hon-

neur. Chiffrée à 73 900 euros HT, cette opération finalisera ainsi l'accessibilité de la mairie. Son accès est déjà doté d'une rampe extérieure et deux places de stationnement handicapé sont matérialisées, place Turanne.

Plusieurs subventions ont été sollicitées, notamment auprès du Grand Belfort dans le cadre du fonds d'aide aux communes.

Quant à la révision du plan local d'urbanisme, la procédure est en suspens à la suite de la demande d'études « zones humides » complémentaires. Le conseil municipal a par ailleurs, donné son accord de principe pour un projet éolien. Mené par la société Opale Énergies Naturelles, il verrait le jour sur le domaine forestier de Bessoncourt, Fontaine et Frais.



Le maire Pierre Fiétier.

73900

En, euros hors taxes, le coût du chantier de mise aux normes PMR de la mairie.

Article paru dans l'Est Républicain - urbanisation et Aéroparc - 27 octobre 2020 (1/2)

Grand Belfort

FONTAINE Aménagement du territoire

Urbanisation et Aéroparc : deux problématiques pour la commune



Jean-Marie Girier a visité l'Aéroparc situé majoritairement sur le ban communal de Fontaine. Ici dans le secteur où seront implantées les plateformes Vailog et Vectura, et la ferme solaire EDF.

La municipalité de Fontaine est confrontée à deux problématiques : l'élaboration du plan local d'urbanisme en tenant compte des zones humides et le développement de l'Aéroparc. Le préfet a évoqué ces dossiers avec les élus.

Le préfet Jean-Marie Girier est allé à la rencontre de la municipalité de Fontaine, accueilli par le maire Pierre Fiétier et le premier adjoint Fabrice Jacques. Étaient également présents François Cosnuau de la Société d'équipement du Territoire de Belfort (Sodeb) et Gérald Lahsok du Grand Belfort.

Les échanges ont porté sur la difficile élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) en cours depuis cinq ans. « La commune est impactée par [les zones humides sur 80 à 90 % de son périmètre](#). Cela oblige à prévoir des compensations en échange de l'ouverture de zones constructibles », a expliqué le maire. Les coûteuses études déjà menées sur des secteurs potentiellement urbanisables ont révélé leur caractère humide. Quant à construire dans les « dents creuses », cette solution paraît inadaptée dans un cœur de village constitué de bâtisses sundgauviennes entourées de leur verger. Reste donc à trouver des secteurs compensatoires. « Mais où ? Nous sommes bloqués », a conclu le maire.

Article paru dans l'Est Républicain - urbanisation et Aéroport - 27 octobre 2020 (2/2)

Pour le préfet, « il faut créer un écosystème vertueux », rappelant les objectifs nationaux de préservation des zones humides et du zéro artificialisation. Avec l'aide de la préfecture, une réflexion devrait s'engager entre la commune, le bureau d'études chargé du PLU et la Sodeb qui est, entre autres, l'aménageur concessionnaire de l'Aéroport.

Le développement économique de celui-ci a été abordé au fil d'une visite et d'un focus sur deux enjeux : l'impact environnemental et [l'augmentation du trafic routier](#) liée aux [implantations annoncées des plateformes logistiques](#) Vaillog et Vectura. « Il y a beaucoup d'interrogations, d'inquiétudes chez les habitants, et un réel besoin d'information », a relayé le maire.

L'hypothèse d'un portique spécial pour les véhicules desservant l'Aéroport a notamment été évoquée.

Le préfet a préféré insister sur la contrainte qui s'imposera aux poids lourds d'emprunter le seul trajet A36 et RD 60, et sur l'importance de « mettre Vaillog en responsabilité ». Cette obligation sera en effet, prescrite dans le futur arrêté autorisant l'exploitation de l'entrepôt et devra être contractualisée par l'entreprise avec ses prestataires.

Article paru dans l'Est Républicain - urbanisation et zones humides - 27 octobre 2020

Grand Belfort

FONTAINE

Préserver les zones humides

À Fontaine, les milieux humides jouxtent les secteurs urbanisés. La commune de 630 habitants est notamment soumise au Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Territoire de Belfort et au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Rhône Méditerranée. L'une de leurs orientations communes est la protection des zones humides.

Le futur plan local d'urbanisme (PLU) doit donc s'y conformer et appliquer le principe « éviter, réduire, compenser ». Ainsi, si l'urbanisation d'une zone humide ne peut être évitée, il est nécessaire de compenser la surface détruite à hauteur d'une valeur guide de 200 %. Cela se traduit par la création de zones humides équivalentes en termes de fonction et de biodiversité, ou par la remise en état de zones existantes.

FONTAINE

La commune poursuit ses investissements



Parmi les projets communaux 2022 : la mise en place d'une vidéoprotection pour la mairie et l'agence postale (en arrière-plan).

Travaux routiers, caméras de surveillance, chaudière de l'école, plan local d'urbanisme : les projets 2022 de la commune de Fontaine sont nombreux.

Dans la continuité de 2021, l'année qui débute verra la poursuite des projets communaux visant à améliorer le cadre de vie fontainien. En matière de sécurité des piétons, une troisième phase de réfection des trottoirs concernera la rue du Tilleul, entre l'école et les rues Pégoud et du Vieux-Moulin. L'opération sera engagée à la suite des travaux d'assainissement que le Grand Belfort réalisera au printemps, dans ce même secteur.

● Aire de jeux agrandie

Les études étant terminées, la vidéoprotection des bâtiments publics sera mise en œuvre. La mairie, l'agence postale et la salle polyvalente seront équipées de caméras de surveillance pour un coût global de l'ordre de 33 000 €. Rappelons qu'en 2019, la mairie et l'agence postale avaient été les cibles de méfaits : cambriolages tentative d'incendie.

Il sera nécessaire de remplacer la chaudière au fioul de l'école, par un nouveau mode de chauffage au gaz.

Article paru dans l'Est Républicain - vœux du maire 2022 - 19 janvier 2022

(2/2)

Place Turenne, l'aire de jeux créée en 2020, sera complétée de nouvelles structures et d'un aménagement paysager. Une bibliothèque de rue sera mise en place à proximité, au long de la rue du Tilleul. En lien avec la récente acquisition de cartes postales anciennes, la municipalité envisage également l'implantation de pupitres informatifs devant l'école et la mairie, sur le thème « d'hier à aujourd'hui. »

« Tous ces projets seront présentés au conseil municipal qui décidera de leur réalisation. Ils seront financés sur les fonds propres de la commune et pourront bénéficier de subventions », précise le maire Pierre Fiétier.

● Zones humides : l'attente

L'année 2022 s'annonce par ailleurs comme celle de la relance du plan local d'urbanisme (PLU) en gestation depuis 2015. « Nous avons dû changer de cabinet d'études et l'AUTB est désormais en charge de son élaboration », explique le maire. Le développement de Fontaine qui compte quelque 600 habitants, se heurte à la très forte présence de zones humides. « On nous a promis de l'aide sur le problème des compensations à trouver, mais sommes toujours dans l'attente. Nous aimerions un suivi plus constant de ce dossier », remarque le maire.

Enfin, concernant l'accroissement de l'activité de l'Aéroparc voisin, Pierre Fiétier souligne que les élus restent mobilisés : « Nous sommes extrêmement vigilants quant aux conséquences que cet essor engendre, qu'elles soient routières ou autres », assure-t-il.

« Nous sommes extrêmement vigilants quant aux conséquences de l'essor de l'Aéroparc. »



Le maire Pierre Fiétier Photo ER

Rétrospective 2022

❖ Travaux

La réfection des trottoirs a été réalisée depuis la boulangerie Bailly jusqu'à la hauteur de la rue du Vieux Moulin. Ces travaux ont été subventionnés par le Département à hauteur de 30 000 euros.



Une troisième tranche de rénovation du réseau assainissement a également été effectuée dans le même secteur. Les conduites d'eau potable ont été changées rue du Tilleul et rue des Sources

❖ PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Suite au changement de cabinet le plan local d'urbanisme de notre Commune est toujours à l'étude.

Le P.L.U doit être en cohérence avec les besoins et contraintes des dix prochaines années. C'est pourquoi nous travaillons à l'écriture du projet d'aménagement et développement durable (P.A.D.D) en intégrant le SCOTT (schéma de cohérence territorial), ce qui nous permet d'avoir une vision partagée, un projet global du Territoire et de mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme. Il s'agira en outre de limiter l'extension future de la Commune, les zones à urbaniser (AU) seront moindres, car elles sont souvent situées sur des terres de bonne qualité agronomique ou sur des corridors écologiques (zones humides) à protéger.

❖ Illiwap

Afin de compléter les outils de communication, nous avons adhéré à l'application ILLIWAP.



Cela permet aux abonnés de recevoir toutes les informations de la commune ainsi que des « alertes » en temps réel, par une notification.

Il suffit de télécharger l'application « Illiwap », de chercher la commune de Fontaine dans la barre de recherche de l'application et de cliquer sur « s'abonner ».

(Pour télécharger l'application, rendez-vous sur votre Google Play (Android) ou votre Apple Store (iOS) - Tapez « illiwap » dans la barre de recherche de votre store. Une fois l'application trouvée, cliquez sur le bouton « Installer » pour télécharger l'application sur votre smartphone.

C'est totalement gratuit et anonyme.



RÉUNION PUBLIQUE - 7 mars 2023

Avis aux administrés - 21 février 2023 (distribution dans les boîtes aux lettres)

**MAIRIE DE FONTAINE****1, Place de Turenne****90150 FONTAINE**

☎ 03.84.23.80.12

✉ fontaine.mairie@wanadoo.fr

Site internet : fontaine.fr

AVIS AUX ADMINISTRÉS

Fontaine, le 21 février 2023

**REUNION PUBLIQUE : REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)
EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Dans le cadre de la révision du POS en PLU de la commune, et vu l'état d'avancement de cette démarche, une réunion publique est organisée. Celle-ci permettra d'aborder la synthèse du diagnostic et les différents enjeux du territoire communal.

Cette réunion sera l'occasion de présenter les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune.

Un temps d'échange avec les élus et le bureau d'études permettra à chacun de formuler ses questions, remarques et observations sur le projet.

Aussi, vous êtes cordialement invités à participer à cette première réunion publique qui aura lieu :

**Le mardi 7 mars à 18h30
À la salle polyvalente**

Le Maire,
Pierre FIETIER



Secrétariat de Mairie ouvert :

Lundi de 15h30 à 16h30 - Mardi de 11h à 12h - Jeudi de 15h à 16h30 - Vendredi de 11h à 12h

RÉUNION PUBLIQUE - 7 mars 2023

Article paru dans l'Est Républicain - annonce de la réunion - 1^{er} mars 2023

Grand Belfort

FONTAINE

Réunion publique concernant le plan local d'urbanisme (PLU)

Dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols (POS) de la commune en plan local d'urbanisme (PLU), et compte tenu de l'état d'avancement de cette démarche, une première réunion publique avec les habitants aura lieu le mardi 7 mars prochain à 18 h 30 dans la salle polyvalente. Cette réunion permettra d'aborder la synthèse du diagnostic et les différents enjeux du territoire communal. Elle sera également l'occasion de présenter les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune. Un temps d'échange avec les élus et le bureau d'études permettra à chacun de formuler ses questions, remarques et observations sur le projet.

Actualités illiwap - 3 mars 2023

 FR EN ES

 **MAIRIE DE FONTAINE**

[Votre mairie](#) [Actualités](#) [Agenda](#) [Participer](#) [Contact](#)

Votre mairie / Actualités / **REUNION PUBLIQUE**

REUNION PUBLIQUE

03/03/2023

REUNION PUBLIQUE
Révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Mardi 7 Mars à 18h30 - à la Salle Polyvalente

Partagez l'article



RÉUNION PUBLIQUE - 7 mars 2023

**PLU de Fontaine**

Présentation du diagnostic et des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)



Réunion publique – 07 mars 2023



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort



Photo AUTB, mars 2023

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD - 17 mars 2023

Extrait du compte-rendu de conseil municipal (1/2)

DEBAT SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES) DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU :Axe 1 :

Assurer un développement raisonné du village

- Personnes âgées : Logements privés et publics
- Comment créer ces trente-six logements si nous n'avons pas la vente de dents creuses ?

Axe 2 :

Préserver la qualité du cadre de vie de Fontaine

- Préserver les murets
- Imposer une hauteur maximum des murets
- Peut-on démonter les murets existants ?

Axe 3 :

Maintenir la dynamique économique et l'offre d'équipements et de services

- Pas de question sur cet axe

Axe 4 :

Promouvoir un développement responsable pour préserver les richesses agricoles, naturelles et forestières de la commune

- Nous sommes déjà dans la réalisation

Axe 5 :

Concevoir les déplacements comme vecteurs de durabilité du projet

3

Extrait du compte-rendu de conseil municipal (2/2)

- Gérer au moment de constructions nouvelles, des places de parking (stationnement)
- Liaison douce : chemin des gouttes
- Quid du chemin entre VIOT et la dernière maison en remontant la rue Pégoud
- Où intervient l'Association Foncière ?
- Liaison douce : après le café du Tilleul et le chemin des gouttes

Axe 6 :

Intégrer la problématique des risques et des servitudes au projet du Territoire.

- Chemin de l'Association Foncière

Article paru dans l'Est Républicain - suite à la réunion publique - 27 mars 2023 (1/2)

Grand Belfort

FONTAINE

36 nouveaux logements dans les quinze ans à venir



Parmi les axes du PADD, clé de voûte du futur PLU, figure la préservation du bâti traditionnel du cœur de village, dont les fermes sundgauviennes.

Le projet de plan local d'urbanisme entre enfin en phase de concertation. Les principaux axes de développement de la commune ont été présentés aux habitants.

Huit ans après le lancement de son élaboration en février 2015, le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Fontaine est enfin entré dans sa phase de concertation. Au cours d'une première réunion publique avec les habitants, l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) en charge du dossier, a présenté un diagnostic territorial, ainsi que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui expose les choix communaux pour les années à venir.

● Réduire la consommation foncière

« Du retard a été pris car nous avons dû changer de bureau d'études, le précédent ayant cessé sa mission », a expliqué le maire Pierre Fiétier. Au vu des étapes de la procédure, le PLU entrerait en application à l'automne 2024.

Évoquant le contexte législatif et réglementaire, Virginie Herzog et Dominique Brigand de l'AUTB ont souligné les contraintes croissantes qui s'imposent aux communes : « Ces dernières années ont vu une montée en puissance des problématiques environnementales, renforcée par la loi Climat et résilience de 2021. » Avec la préconisation d'un « zéro artificialisation nette » d'ici 2050, l'enjeu est désormais de réduire la consommation foncière et non plus seulement de la modérer.

À l'instar d'autres communes du département, Fontaine connaît un léger fléchissement démographique et une baisse du nombre moyen de personnes par ménage. Son habitat se caractérise notamment par des logements sociaux importants. En rapport avec ce constat, le

Article paru dans l'Est Républicain - suite à la réunion publique - 27 mars 2023 (2/2)

premier axe structurant le PLU, détaillé dans le PADD, sera d'assurer un développement raisonné du village pour atteindre une population de quelque 660 habitants d'ici quinze ans, soit une cinquantaine de fontainiens supplémentaires. Cela nécessite la production de 36 logements proposant une offre diversifiée, pour les jeunes familles comme les personnes âgées. Le besoin foncier est limité à deux hectares, dont la moitié située dans les dents creuses de l'actuelle emprise urbaine.

● Qualité de vie

Le second axe du PADD concerne la qualité du cadre de vie ; il prend en compte la protection des éléments paysagers et celle du patrimoine bâti et naturel, des fermes sundgauviennes et leurs murets d'enceinte au tilleul de Turenne classé. Les quatre axes suivants visent à pérenniser la dynamique économique, promouvoir un développement responsable préservant les richesses agricoles, naturelles et forestières, concevoir les déplacements et intégrer la problématique des risques et servitudes.

660 habitants : c'est la population que Fontaine devrait atteindre d'ici quinze ans

RÉUNION PUBLIQUE - 20 juin 2023

Avis aux administrés - 13 juin 2023 (distribution dans les boîtes aux lettres)

**MAIRIE DE FONTAINE****1, Place de Turenne****90150 FONTAINE**

☎ 03.84.23.80.12

✉ fontaine.mairie@wanadoo.fr

Site internet : fontaine.fr

AVIS AUX ADMINISTRÉS

Fontaine, le 13 juin 2023

1. INFORMATION REUNION PUBLIQUE : REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Dans le cadre de la révision du POS en PLU de la commune, et vu l'état d'avancement de cette démarche, une réunion publique est organisée.

Cette réunion sera notamment l'occasion de présenter le règlement et le zonage prévu par le projet.

Un temps d'échange avec les élus et le bureau d'études permettra à chacun de formuler ses questions, remarques et observations sur le projet.

Aussi, vous êtes cordialement invités à participer à cette seconde réunion publique qui aura lieu :

**Le mardi 20 juin à 18h30
À la salle polyvalente**

2. RESTRICTION DE LA CIRCULATION DANS LA RUE PEGOUD

La rue Pégoud est une rue particulièrement étroite dont le trafic est devenu important, la vitesse y est excessive et le croisement des véhicules, dangereux.

Afin d'assurer la sécurité des riverains de la rue Pégoud, un arrêté municipal, en date du 17 mars 2023, a été pris afin d'y instaurer **un sens interdit sauf riverains et ayants-droits**.

Des panneaux signalétiques seront prochainement installés.

Le Maire,
Pierre FIETIER



Secrétariat de Mairie ouvert :

Lundi de 15h30 à 16h30 – Mardi de 11h à 12h – Jeudi de 15h à 16h30 – Vendredi de 11h à 12h

RÉUNION PUBLIQUE - 20 juin 2023

Article paru dans l'Est Républicain - annonce de la réunion - 17 juin 2023

Grand Belfort

FONTAINE

PLU : seconde réunion

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de Fontaine une seconde réunion publique aura lieu mardi 20 juin à 18 h 30 à la salle polyvalente pour présenter le règlement et le zonage prévu par le projet. Un temps d'échange permettra à chacun de formuler questions et observations.

Actualités illiwap - 13 juin 2023

● FR EN ES

**MAIRIE DE FONTAINE**

[Votre mairie](#) [Actualités](#) [Agenda](#) [Participer](#) [Contact](#)

Votre mairie / Actualités / **REUNION PUBLIQUE**

REUNION PUBLIQUE

13/06/2023

REUNION PUBLIQUE

Révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme)

- **Mardi 20 juin à 18h30 - à la Salle Polyvalente**

Partagez l'article     

RÉUNION PUBLIQUE - 20 juin 2023

Site internet communal - juin 2023

REUNION PUBLIQUE - PLU - 20 JUIN 2023 - 18h30 - Salle polyvalente



PLU de Fontaine

Présentation du projet communal



Réunion publique – 20 juin 2023



Avis aux administrés (distribution dans les boîtes aux lettres) - 27 juin 2023

**MAIRIE DE FONTAINE****1, Place de Turenne****90150 FONTAINE**

☎ 03.84.23.80.12

✉ fontaine.mairie@wanadoo.frSite internet : fontaine.fr**AVIS AUX ADMINISTRÉS**

Fontaine, le 27 juin 2023

1. ARRETE DE SECHERESSE NIVEAU « ALERTE »

Nous vous informons que la Préfecture du Territoire de Belfort a pris un arrêté portant restriction provisoire des usages de l'eau, à titre provisoire sur l'ensemble des communes du département, niveau « **alerte** ».

Voir détail au verso

2. ELABORATION DU PLU

Vous pouvez prendre connaissance de l'avancement de l'élaboration du PLU sur le site internet de la Commune : www.fontaine.fr, rubrique « Actualités ».

**Le Maire,
Pierre FIETIER**



Secrétariat de Mairie ouvert :

Lundi de 15h30 à 16h30 – Mardi de 11h à 12h – Jeudi de 15h à 16h30 – Vendredi de 11h à 12h

Avis aux administrés (distribution dans les boîtes aux lettres) - 17 décembre 2024 (1/2)

**MAIRIE DE FONTAINE****1, Place de Turenne****90150 FONTAINE**

☎ 03.84.23.80.12

✉ fontaine.mairie@wanadoo.fr

Site internet : fontaine.fr

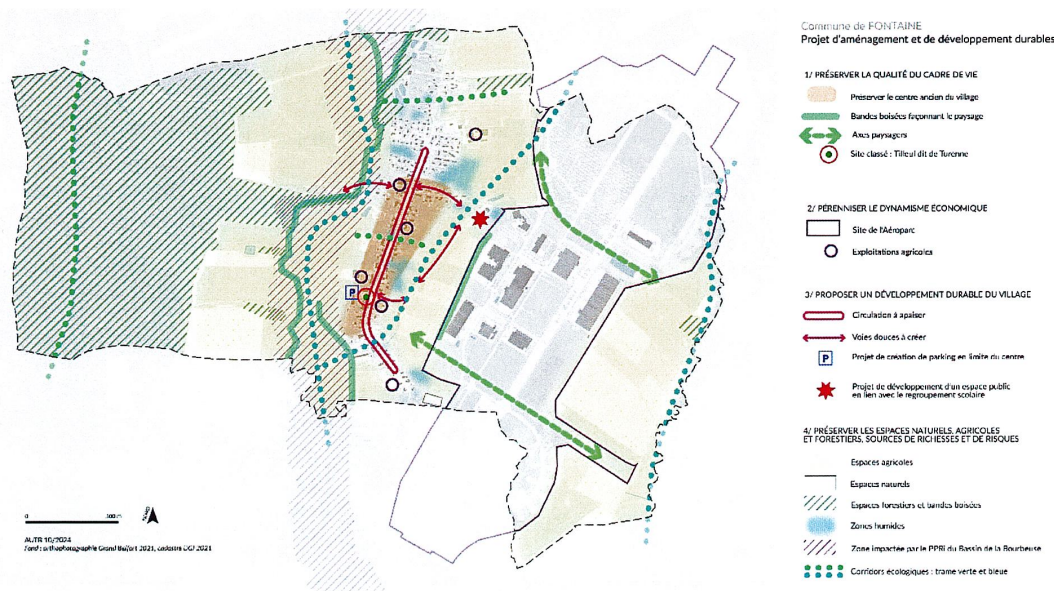
AVIS AUX ADMINISTRÉS

Fontaine, le 17 décembre 2024

La commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) afin d'élaborer un nouveau document d'urbanisme appelé Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle communale. La commune est depuis quelques années accompagnée par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) pour mener à bien cette procédure qui s'avère longue et parfois complexe, pour articuler les différentes politiques publiques auxquelles le document doit répondre.

Des échanges avec la population ont eu lieu notamment lors de deux réunions publiques. La première, présentant le diagnostic et les orientations générales du projet communal, a eu lieu le 7 mars 2023. Suite à cette réunion, le conseil municipal s'est réuni pour débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables de la commune. Ces orientations se déclinent en 6 axes :

- assurer un développement raisonné du village
- préserver la qualité du cadre de vie de fontaine
- maintenir la dynamique économique et l'offre d'équipements et de services
- promouvoir un développement responsable pour préserver les richesses agricoles, naturelles et forestières de la commune
- concevoir les déplacements comme vecteurs de durabilité du projet
- intégrer la problématique des risques et des servitudes au projet de territoire



Avis aux administrés (distribution dans les boîtes aux lettres) - 17 décembre 2024 (2/2)

Lors de la seconde réunion publique, qui s'est déroulée le 20 juin 2023, les élus ont notamment présenté un projet de zonage et de règlement à la population. Les possibilités de développement sont limitées sur la commune, notamment pour le développement lié à l'habitat. L'option choisie par la commune de se développer le long de la rue Pégoud, en direction de la salle communale n'a pas fait l'unanimité lors de la réunion, et après la réunion, où les élus ont eu connaissance de nombreuses oppositions à ce choix.

Les élus ont entendu cette remise en cause du projet, et ont décidé de mener une ultime campagne d'expertise zone humide sur le territoire communal (la troisième série d'expertises depuis le début des études du plan local d'urbanisme). Cette dernière expertise avait notamment pour but de préciser le caractère humide de la parcelle agricole située le long de la RD 11, dans la continuité du développement du village.

Cette expertise a été rendue par le bureau d'études en avril 2024. Par la suite, les élus ont pris le temps d'analyser les différentes possibilités qui s'offraient à eux pour la définition d'un secteur de développement urbain (d'une vingtaine d'ares). L'ensemble des secteurs pressentis sont concernés par la présence de zones humides. C'est pourquoi les élus ont fait le choix de poursuivre le développement de la commune au sein du tissu bâti existant, le long de la RD 11. La définition du zonage constructible a dû être réalisée en évitant ces milieux indispensables au maintien de la biodiversité et au bon fonctionnement du cycle de l'eau.

Les élus ont présenté leur projet aux personnes publiques associées au début du mois de novembre 2024. Ces personnes publiques, notamment les services de l'État, ont trouvé le projet communal cohérent entre les exigences de protection des milieux naturels et les besoins de développement urbain.

L'AUTB accompagne maintenant la commune dans la finalisation du montage du dossier, en apportant toute la justification nécessaire du projet, et en réalisant l'évaluation environnementale obligatoire du dossier. Pendant ce temps, la population est invitée à consulter les documents de travail (PADD, règlement, plan de zonage, ...) qui sont téléchargeables au lien suivant : <http://www.autb.fr/urba/fontaine-concertation>
Un registre est toujours disponible en mairie pour recueillir les différents avis et observations sur le projet.

Les élus envisagent d'arrêter le projet de PLU en conseil municipal dans le courant du premier trimestre 2025. Lors de ce conseil, le bilan de la concertation avec le public sera également tiré, ce qui marquera la fin de cette étape. Après l'arrêt du projet de PLU, le dossier sera soumis durant trois mois à l'avis des différentes personnes publiques associées (services de l'État, département, région, chambres consulaires, établissement public du SCoT, Grand Belfort, communes limitrophes, etc.). Ensuite, viendra le temps de l'enquête publique où la population pourra encore émettre des avis et observations sur le projet de PLU auprès d'un commissaire enquêteur. Cette étape devrait intervenir à la fin du premier semestre ou à l'automne 2025.

Après cette phase, le conseil municipal prendra la décision de modifier ou non le projet en fonction des avis des personnes publiques et de l'avis du commissaire enquêteur. Le projet sera ensuite approuvé en conseil municipal, dernière étape de la procédure d'élaboration du PLU. Le document s'appliquera ensuite sur l'ensemble du territoire communal.

Le Maire,
Pierre FIETIER



Article paru dans l'Est Républicain - consultation des documents - 21 décembre 2024

Grand Belfort

FONTAINE

Des documents sur le PLU à consulter

La procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Fontaine a abordé sa phase finale. La commune est accompagnée par l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB). En 2023, la phase de concertation a notamment été marquée par deux réunions publiques avec la population. Le projet a depuis légèrement évolué et les habitants sont invités à consulter les documents de travail disponibles en mairie ou sur le lien internet dédié. Un registre est également ouvert en mairie pour recueillir les observations du public. Consultées en novembre, les personnes publiques associées n'ont pas émis d'opposition au projet de PLU. Celui-ci devrait être ainsi arrêté au premier trimestre 2025 par les élus du conseil municipal avant la phase d'enquête publique et son approbation définitive.

Documents téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.autb.fr/urba/fontaine-concertation>. Horaires d'ouverture de la mairie (fermée du 23 au 31 décembre inclus) : lundi de 15 h 30 à 16 h 30, mardi et vendredi de 11 h à 12 h, jeudi de 15 h à 16 h 30

Page internet permettant la consultation des documents - décembre 2024

www.autb.fr/urba/fontaine-concertation.html

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

PLU de Fontaine

Documents mis à disposition de la population

 Orientations générales du PADD	 Projet de Règlement	 Projet de zonage Centre 1/2500e (A0) Commune 1/4000e (A0)
 Expertises zones humides Expertise n°1 Expertise n°2 (compléments à l'expertise n°1) Expertise n°3	 OAP	
 Réunion publique n°2 (juin 2023)	 Réunion publique n°1 (mars 2023)	

Article paru dans l'Est Républicain - vœux du maire 2025 - 17 janvier 2025

FONTAINE

La sécurité, une priorité de l'action communale



Parmi les investissements de l'année, la municipalité prévoit d'étendre la vidéosurveillance de l'espace public.

L'extension du réseau de vidéosurveillance est prévue cette année à Fontaine. Il est aussi question de ralentir les chauffards dans la rue de Sources.

Le maire de Fontaine, Pierre Fiétier, l'a annoncé lors des vœux municipaux : « 2025 sera une année de transition ». La cérémonie a réuni habitants et élus au sein de la salle polyvalente. Après l'aboutissement de gros chantiers en 2023 et 2024, les efforts communaux se poursuivront en matière de sécurité. « C'est une de nos priorités » a réaffirmé le maire. Il est ainsi prévu d'étendre la vidéosurveillance qui équipe déjà la place Turenne et la salle polyvalente.

● Élargir le périmètre

Dans ce secteur jouxtant l'Aéroparc, la commune a récemment acquis un bâtiment dont l'espace sera en partie dédié aux ateliers municipaux. Une étude sera donc engagée pour élargir le périmètre couvert ; la vidéosurveillance pourrait également concerner l'écopoint situé en entrée de village.

Rue des Sources, désormais passée en zone limitée à 30 km/h, à la suite d'une réunion avec les riverains, un nouvel aménagement s'ajoutera pour ralentir la vitesse des automobilistes : des places de parking, faisant office de chicanes, seront mises en place. La chaussée de l'impasse des Champs sera, par ailleurs, refaite.

Après dix ans de gestation, le plan local d'urbanisme (PLU) devrait enfin être finalisé. Autre projet au long cours, la création d'un groupe scolaire à Fontaine est toujours en réflexion au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

« Nous continuerons à soutenir financièrement les associations qu'elles soient sportives, sociales, culturelles ou autres », a encore détaillé Pierre Fiétier. Maire depuis 2014 et élu du conseil municipal depuis plus de quarante ans, il a aussi tenu à évoquer « le climat délétère » qui entoure actuellement la fonction. « Être maire est un mandat, certes, très passionnant, très exigeant, mais malgré notre implication journalière, il devient de plus en plus dangereux. Nous sommes à la portée de violences physiques, verbales, nous sommes très exposés, et les réseaux sociaux n'arrangent pas la situation », a-t-il témoigné, soulignant l'augmentation du nombre de démissions parmi les élus.